

Juillet 2015

Quel capitalisme voulons-nous ?

Pendant les 30 glorieuses, il existait grosso modo deux grands types de capitalisme : le capitalisme anglo-saxon et « le capitalisme rhénan ». Un grand capitaine d'industrie de l'époque, Michel Albert, a publié un livre intitulé : « capitalisme contre capitalisme », pressentant que les deux types de capitalisme seraient rapidement en concurrence, et que très vite, l'un d'eux prendrait le dessus.

De fait, dans la mondialisation, c'est le capitalisme anglo-saxon qui s'est imposé, tout en se dévoyant complètement, nous conduisant en 2007 non pas à une crise du capitalisme, mais à une crise de la dénaturation du capitalisme.

De façon très simplifiée, on peut dire que le capitalisme anglo-saxon tend à assimiler l'intérêt de l'entreprise avec celui de l'actionnaire, et, pour y parvenir, s'attache à ce que les principaux dirigeants aient les mêmes intérêts que les actionnaires (d'où leur système de rémunération). Le profit à court terme est la toute première priorité. Ce système impose le maximum de dérégulation et le moins possible de contrôles. Les Hommes sont souvent réduits au rang de variable d'ajustement. Même si cela a toujours été relativement exceptionnel, on a bel et bien assisté à des licenciements purement boursiers, sans que la Puissance Publique puisse y changer quoi que ce soit.

C'est ce qui a conduit le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises à écrire dans la préface de son livre : « l'entreprise au 21^{ème} siècle », paru en 1996 : « Depuis 20 ans, l'entreprise, pour gagner, fait perdre la société. Jusqu'à quand et à quel prix cette situation est-elle soutenable ? Il ajoutait :

« ...Citoyens, nous traversons une crise de sens et de valeurs, parce que nous nous sommes laissés piéger par l'idée que l'économie libérale de marché était la seule forme d'économie valable et parce que nous avons laissé l'agent économique l'emporter sur le responsable politique, au sens noble du terme ... »

Quinze ans plus tard, au beau milieu de la crise financière, un autre capitaine d'industrie emblématique, Franck Riboud, PDG de Danone, déclarait dans la presse : « Jusqu'ici, il était admis entreprise cotée n'avait pour seule finalité que de générer une valeur maximale et toujours croissante pour ses actionnaires ». Cette conception étroite du rôle de l'entreprise nous a conduits dans l'impasse car la recherche de la maximisation du profit n'est mécaniquement pas durable.

A force de se laisser griser par des taux de rendement de 10, puis 15, puis 20, et pourquoi pas 25 %, on oublie simplement qu'il y a une limite physique au-delà de laquelle le château de cartes s'écroule. Cette limite, nous venons brutalement de l'atteindre ».

Face à ce constat, quelle est l'alternative ?

En Europe.

Bien qu'il soit très mal appliqué, il faut rappeler que la forme du capitalisme Européen est définie à l'article 3 du Traité sur l'Union Européenne. Il précise expressément que :

«... L'Union établit un marché intérieur. Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle promeut le progrès scientifique et technique.

Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant.

Elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres.... »

En pratique, l'Europe étant majoritairement dirigée par des commissaires de culture anglo-saxonne, c'est le capitalisme de type anglo-saxon qui s'est imposé chez nous. (D'autant plus que la mondialisation s'impose à l'Europe). Cela ressort très nettement des négociations bilatérales concernant le commerce mondial. Néanmoins, cet article 3 existe, et il faudra bien se décider un jour à l'appliquer à la lettre et dans son esprit.

Dans le Monde.

Les propositions que nous formulons dans la note intitulée « [Quelle mondialisation pour le XXIème siècle? Note de réflexion. Juillet 2015](#) » que le lecteur trouvera également au chapitre : « MONDIALISATION DAVOS » contiennent diverses mesures contraignantes, visant à borner le capitalisme mondial, pour le rendre plus humain et plus respectueux de la nature. L'idée est de faire évoluer ce capitalisme pour en faire le pilier économique du développement durable.

Dans ces réformes, la régulation de la finance occupera probablement une place de choix. Outre les nombreux scandales mis à jour entre 2007 et 2012, auxquels il a fallu mettre fin, aucune sécurité ne peut exister sur la planète, tant que ce que l'on appelle « la finance fantôme¹ » continuera à prospérer sans aucune limitation.

Cette « finance fantôme », porte sur plus de la moitié des transactions financières mondiales, échappe à toute régulation et même à toute information, alors qu'elle représente 67.000 milliards de dollars !

En France

Il faut noter le travail très intéressant réalisé par Maître Corinne LEPAGE, avocat à Paris, qui a remis début juillet à Madame Ségolène Royal un rapport sur l'évolution du système économique intitulé : « l'économie du nouveau monde »,

Ce rapport propose quelques « révolutions » qui sont autant d'ordre économique que culturel, les règles du jeu peuvent changer dans le domaine fiscal, financier, législatif, normatif et de la formation professionnelle.

Parmi les très nombreuses réformes proposées, on notera : la création de systèmes de certificats d'externalités permettant de financer la transition, la TVA circulaire et une TVA incitative pour le bio et les produits issus de l'économie circulaire, le développement massif des monnaies complémentaires, des financements alternatifs et des fonds citoyens.

Le rapport pointe aussi la nécessaire simplification des règles du jeu applicables aux startups et aux petites entreprises innovantes, l'instauration de Greens Deals et le développement de l'expérimentation, la suppression des normes qui soutiennent les rentes, ou encore la garantie des acteurs publics qui font des choix innovants en matière de marchés publics. Nous en appelons à un green business Act qui puisse mettre en forme ces transformations.

Etc

Voir le résumé de ce rapport, les propositions et le rapport lui-même au chapitre « Transition écologique et énergétique », sous l'onglet « [VOLET "ENVIRONNEMENT"](#) » de notre site.

L'Economie « sociale de marché » inscrite dans le Traité constitutif de l'Union Européenne, les aménagements proposés à la mondialisation actuelle pour la rendre plus humaine et respectueuse de l'environnement, et cette fameuse « économie du nouveau monde » constituent à nos yeux le point clé du volet « économique » du développement durable planétaire. Il faut bien sûr compléter cet ensemble par les considérations développées par les ONG catholiques dans le document intitulé : l'économie au service de l'humanité, que l'on trouve dans ce site sous l'onglet « volet économique », chapitre : « généralités ».

¹ La **finance fantôme** ou le **shadow banking**, désignent l'ensemble des activités et des acteurs contribuant au financement non bancaire de l'économie et ne sont donc pas soumises à la réglementation bancaire